

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1: Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambre(s) d'hôtes au Logis de Vallans, 140 rue Saint Louis, 79270 Vallans.

Article 2 - Conclusion du contrat: La réservation devient effective dès lors que le propriétaire aura reçu du client un acompte de 30% du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue. A défaut de la réception effective de l'acompte, la réservation n'est pas confirmée et le propriétaire se réserve le droit de disposer de la/des chambre(s). L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l'acompte versé.

Dans le cas d'une réservation faisant l'objet d'un cadeau à un tiers, ou d'un achat par un professionnel du tourisme au profit d'un tiers, la totalité du prix du séjour réservé est exigée au moment même de la réservation. A réception du paiement, une facture acquittée est remise.

Article 3 – Absence de rétractation: Quel que soit le mode de réservation (courrier, téléphone, internet,...), le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité donnée.

Article 4 – Annulation par le client: Toute modification de la réservation n'est possible qu'après l'accord des propriétaires du Logis de Vallans et peut entraîner des frais supplémentaires.

Toute annulation doit être notifiée par écrit au propriétaire.

- a) Annulation avant le début du séjour: si l'annulation intervient plus de 7 jours calendaires avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire. Si l'annulation intervient 7 jours calendaires ou moins avant la date d'arrivée, l'acompte reste acquis au propriétaire et la totalité du séjour lui est due.
- b) Si le client ne se manifeste pas avant 19h le jour prévu de début du séjour, la réservation devient nulle et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire et la totalité du séjour lui est due.
- c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au séjour initial reste intégralement acquis au propriétaire.

Conditions spéciales covid-19: annulation sans frais (remboursement de l'acompte) sur justificatif, pour une annulation causée par l'empêchement d'honorer sa réservation en lien avec le Covid-19 : maladie, mise en quarantaine/quatorzaine ou déplacement interdit par les autorités.

Article 5 – Annulation par le propriétaire: Si, avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation de son propre fait, il en informera aussitôt le client par écrit. Le client sera immédiatement et intégralement remboursé des sommes versées, sans qu'il puisse se prévaloir ni d'aucune indemnité ni d'aucun droit à un ré-hébergement.

Article 6 – Arrivée: Le client doit se présenter le jour précisé sur sa réservation ou son contrat, entre 17h et 19h. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire. Le propriétaire reste libre de refuser une arrivée trop tardive: dans ce cas la nuitée est annulée mais l'acompte reste acquis au propriétaire et la totalité du séjour lui est due.

Article 7 – Durée du séjour: Le client bénéficiant d'une réservation pour une durée déterminée, ou signataire d'un contrat conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 8 – Départ: L'heure de départ des chambres et de la propriété est fixée à 11h au plus tard. En cas de départ tardif, le client devra s'acquitter d'un complément tarifaire de 20% pour un départ entre 11h et 12h, au-delà une nuitée supplémentaire sera facturée.

Article 9 – Règlement du solde: Le solde doit être réglé au plus tard à l'arrivée chez le propriétaire. Les consommations et prestations supplémentaires non mentionnées dans le contrat seront à régler en fin de séjour.

Article 10 - Moyens de paiement: L'acompte et le solde peuvent être réglés par chèque bancaire lié à un compte domicilié dans une banque française, par chèques vacances ANCV, par virement (RIB/IBAN fourni) ou en espèces. Dans le cas du paiement du solde par virement, le virement doit être effectué plusieurs jours à l'avance afin d'être arrivé sur le compte du propriétaire avant l'arrivée du client.

Article 11 – Taxe de séjour: La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite à l'organisme en charge de sa collecte dans la communauté d'agglomération. En 2020, la taxe de séjour s'élève à 0,65€ par nuit et par personne âgée de 18 ans ou plus.

Article 12 – Changement de chambres: Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par une chambre de capacité identique ou supérieure. Dans ce cas, aucun supplément tarifaire ne sera demandé au client.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 13 – Utilisation des lieux: Le client doit respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il est notamment **interdit**:

- De fumer à l'intérieur de l'ensemble des bâtiments et de l'enceinte de la piscine;
- D'introduire de la nourriture et de manger dans les chambres.

Les clients s'engagent à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement et assumer financièrement toute dégradation dont ils seraient responsables, y compris sur les équipements extérieurs.

Les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des adultes ayant autorité sur eux.

Le propriétaire n'endossera aucune responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce qu'elle qu'en soit la cause.

Article 14 – Capacité: La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 15 – Animaux: Les animaux de compagnie ne sont généralement pas autorisés. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 16 – Modification des conditions de vente: Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. En cas de modification des conditions générales de vente postérieure à la réservation, le client en sera informé et bénéficiera d'un délai de 24h pour annuler sa réservation s'il le souhaite, sans indemnité ni contrepartie.

Article 17 – Loi Informatique et Liberté: Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les hôtes bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant. Les données personnelles collectées par le propriétaire servent à préparer et exécuter la prestation prévue au contrat, de la réservation à la facturation. Le propriétaire s'engage à ne pas transmettre les données personnelles des clients à d'autres sociétés ou organismes.

Article 18 – Force majeure: En cas de force majeure, les propriétaires du Logis de Vallans ne peuvent pas être tenus responsables d'un quelconque préjudice subi par les clients. Sont notamment constitutifs de force majeure, à titre indicatif mais non limitatif, la survenue d'un cataclysme naturel, d'un conflit armé, d'un conflit du travail, d'une injonction impérative des pouvoirs publics, d'une perturbation des transports et/ou de l'approvisionnement en matières premières, en énergie et/ou en fluide, ou d'un accident d'exploitation c'est-à-dire: de l'occurrence d'un événement que le propriétaire le subissant n'avait pas eu la possibilité de prévoir, qui sera indépendant de sa volonté et qu'il sera incapable de surmonter malgré sa diligence et ses efforts pour y résister.

Article 19 – Litiges: Les relations entre les propriétaires du Logis de Vallans et ses clients sont régies par le droit français. Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties quant à l'interprétation ou l'exécution des présentes, les parties s'obligent préalablement à toute instance de trouver un accord amiable. Les parties peuvent s'adresser par lettre à l'antenne départementale des Gîtes de France, compétente pour émettre une proposition en faveur d'un accord amiable. Ces dispositions ne préjugent pas des éventuelles actions judiciaires intentées par le client ou par le propriétaire.